



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

**Appel à manifestation d'intérêt concurrent
avant délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public
pour l'exploitation d'un food-truck**

Contexte :

Le Département a reçu une candidature spontanée en vue de l'implantation d'un Food-truck pour la vente de plats à emporter sur le parvis du Théâtre de Champ Fleuri.

Afin d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité économique, le Département procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public.

Cadre juridique :

Application des articles L2122-1 et L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques qui précise : « Lorsque la délivrance du titre mentionné l'article L2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet de la mise en concurrence :

Le présent avis a pour objet de définir les critères de sélection des candidats ainsi que les modalités d'occupation du domaine public relatives à l'implantation d'un food-truck sur une emprise maximum de 20 m² à prendre sur le Parvis du Théâtre de Champ Fleuri cadastré DO 66 selon visuel ci-dessous.

**Conditions d'occupation du domaine public :**

La structure de vente devra être autonome en eau.

L'occupant s'engage à s'installer sur l'emplacement à minima :

Les soirs de spectacle selon le calendrier des manifestations joint.

Les jours de semaine à sa convenance dans la limite de 6 jours par semaine.

Forme juridique de l'occupation du domaine public : Convention d'autorisation d'occupation temporaire.

Redevance :

Le montant de la redevance inscrit dans la convention d'occupation a été fixée par la Commission Permanente n°27 du 12 février 2014 à 95,00 €/mois pour l'implantation de micro-activité économique.

Durée de l'occupation : Une année

Contenu des candidatures :

Le dossier de candidature devra comporter les documents suivants :

- Note de motivation détaillée
- Carte d'identité
- Extrait Kbis de moins de trois mois
- Assurance responsabilité civile et professionnelle
- Expérience professionnelle
- Moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité envisagée.

Critères de sélections :

- Qualité des prestations : 70% (qualité, variété et originalité des produits proposés, action en faveur du développement durable).
- Tarifs et esthétique du camion : 30%

Les candidats sont informés que la collectivité se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux projets.

Les dossiers de candidatures devront être adressés **au plus tard le 8 janvier 2024 à 12h pour un démarrage impératif de l'activité au 9 février 2024 :**

- Soit sous forme dématérialisée à l'adresse électronique : : dam@cg974.fr
- Soit sous pli cacheté à l'adresse suivante :

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Direction de l'Aménagement
33, rue de Paris - 97488 Saint-Denis Cedex**

Avec la mention « **Appel à manifestation d'intérêt concurrent – Exploitation d'un food-truck – parvis du Théâtre de Champ Fleuri à Saint-Denis** ».